

N° 400

# SÉNAT

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 septembre 1981.

## PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*modifiant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association en ce qui concerne les associations dirigées en droit ou en fait par des étrangers.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Lois Constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale.)

*L'Assemblée nationale a modifié le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 365, 370 et in-8° 103 (1980-1981).

Assemblée nationale (1<sup>re</sup> législature) : 382, 389 et in-8° 34.

---

Associations. — Étrangers.

Article premier.

..... Supprimé .....

Articles premier *bis*, 2 et 3.

..... Conformes .....

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 septembre 1981.*

Le Président,

*Signé* : LOUIS MERMAZ.